



Fondements de la participation du public d'AIP2

L'Association internationale pour la participation du public (AIP2) a été fondée pour promouvoir des processus de participation du public intègres. Elle s'adresse aux personnes qui mettent en œuvre les processus décisionnels ou qui y participent. C'est parce que **I'AIP2** se consacre au développement des compétences et des outils pour des pratiques exemplaires qu'elle est devenue une ressource reconnue pour l'élaboration de modalités de participation du public.

L'AIP2 a élaboré trois outils qui constituent les fondements des modalités de participation du public :

- **Les Valeurs essentielles pour la participation du public d'AIP2**
- **Le Code de déontologie d'AIP2 pour les « conseillers » en participation du public**
- **Le Spectrum de la participation du public d'AIP2**

Les **Valeurs essentielles d'AIP2** décrivent les attentes des citoyens dans les sociétés démocratiques qui participent aux processus décisionnel public. Il a été établi qu'un processus de décision qui tient compte de ces valeurs a plus de chances de succès et d'être respecté et viable à plus long terme.

Le **Code de déontologie d'AIP2** propose un ensemble de principes à respecter pour renforcer l'intégrité et la légitimité du processus de participation du public.

Le Spectrum de la participation du public d'AIP2 démontre clairement que différents niveaux de participation sont possibles, selon les objectifs, les délais, les ressources et le niveau d'intérêt ou de préoccupation liés à la décision à prendre. Il est cependant encore plus important de prendre conscience que chaque niveau de participation suppose un engagement envers le public. Si cet engagement n'est pas défini et qu'il est compris différemment par les participant(e)s et les décideurs, le processus aura pour résultat la désillusion ou l'insatisfaction. À tous les niveaux de participation du public, les engagements doivent être clairs... et respectés.

Vous trouverez ci-joint les fondements de la participation du public et même si le droit d'auteur appartient à AIP2 vous êtes invité à les utiliser dans vos processus et à reproduire et intégrer le matériel au vôtre en reconnaissant la provenance d'AIP2.



Valeurs essentielles d'AIP2 pour la participation du public

En tant que chef de file international en matière de participation du public, l'AIP2 a élaboré les Valeurs essentielles pour la participation du public, un document qui pourra être utilisé aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des modalités de participation du public.

L'élaboration de ces valeurs essentielles s'est échelonnée sur plusieurs années et a donné lieu à une vaste collaboration internationale visant à cerner les aspects de la participation du public qui dépassent les frontières nationales, culturelles et religieuses. Ces valeurs visent à aider à prendre de meilleures décisions, qui reflètent les intérêts et les préoccupations des personnes et des organismes qui pourraient être touchés.

Les valeurs essentielles d'AIP2 font l'objet d'une révision régulière afin d'assurer leur pertinence.

Valeurs essentielles pour la participation du public d'AIP2 :

1. La participation du public est fondée sur la conviction que ceux et celles qui sont touchés par une décision ont le droit d'être impliqués dans le processus décisionnel.
2. La participation du public inclut l'engagement face au public que sa contribution aura une influence sur la décision.
3. Le processus de participation du public favorise les décisions viables en reconnaissant et en traduisant les besoins et les intérêts de tous les participant(e)s, y compris les décideurs.
4. Le processus de participation du public recherche et facilite la participation de ceux et celles potentiellement concernés ou intéressés par une décision.
5. Le processus de participation du public tient compte de l'avis des participant(e)s dans la conception des modes de participation.
6. Le processus de participation du public fournit aux participant(e)s les informations dont ils ont besoin pour participer d'une manière significative.
7. Le processus de participation du public fait connaître aux participant(e)s l'incidence de leur contribution sur la décision.



Le code de déontologie d'AIP2 pour la participation du public

Le **code de déontologie des « conseillers » en participation du public de l'Association internationale pour la participation du public (AIP2)** appuie et illustre les **valeurs essentielles pour la participation du public**. Ces **valeurs** définissent les attentes et les objectifs du processus de participation du public. Le **Code de déontologie de l'AIP2** oriente les actions des « conseillers ».

En tant que membres de l'AIP2, nous reconnaissons l'importance d'avoir un code de déontologie qui oriente les actions de ceux qui préconisent d'inclure toutes les parties touchées dans le processus décisionnel public. Afin de nous acquitter entièrement de notre rôle de « conseillers » en participation du public, nous définissons précisément les termes utilisés dans notre code déontologique.

Ainsi, une partie prenante s'entend de toute personne, tout groupe de personne, toute organisation ou entité politique touchés par une décision. Le public se compose des intervenants qui ne font pas partie d'une entité décisionnelle. La participation du public, c'est tout processus qui engage le public dans la résolution de problèmes ou la prise de décision et qui utilise également la rétroaction du public pour prendre de meilleures décisions.

Le **Code de déontologie de l'AIP2** est un ensemble de principes qui nous guident dans notre travail afin d'accroître l'intégrité du processus de participation du public. En tant que « conseillers », nous nous estimons responsables de l'application de ces principes et nous nous efforçons d'amener tous les participant(e)s à respecter les mêmes normes.

1. **Raison d'être** : Nous soutenons la participation du public en tant que processus qui permet de prendre de meilleures décisions en intégrant les intérêts et les préoccupations de toutes les parties prenantes, tout en répondant aux besoins de l'entité décisionnelle.
2. **Rôle de « conseiller »** : Nous renforcerons la participation du public dans le processus décisionnel et aiderons les décideurs à être réceptifs aux préoccupations et suggestions du public.
3. **Confiance** : Nous entreprendrons et encouragerons des postures qui créeront la confiance et la crédibilité dans le processus ainsi qu'entre tous les participants et participantes.
4. **Définition du rôle du public** : Nous considérerons avec attention et nous décrirons avec précision le rôle du public dans le cadre du processus décisionnel.
5. **Transparence** : Nous encouragerons la diffusion de toutes les informations pertinentes permettant la compréhension et l'évaluation des décisions par le public.
6. **Accès au processus** : Nous nous assurerons que les intervenant(e)s aient un accès égal et équitable au processus de participation du public et qu'ils aient l'occasion d'influencer les décisions.
7. **Respect des communautés** : Nous éviterons les stratégies qui risquent de polariser les intérêts d'une communauté ou qui donnent l'impression de « diviser pour mieux régner ».
8. **Défense des intérêts (Advocacy)** : Nous défendrons l'intégrité du processus de participation du public et non les intérêts particuliers, d'un individu ou le résultat d'un projet spécifique.
9. **Engagements** : Nous veillerons à ce que les engagements pris à l'égard du public, y compris ceux des décideurs, soient pris de bonne foi.

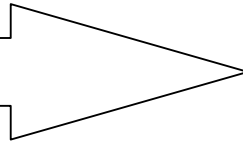
10. **Appui de la profession** : Nous appuierons les nouveaux « conseillers » dans le domaine et nous sensibiliserons les décideurs et le public à l'importance du recours à la participation du public.



Spectrum de la participation du public d'AIP2

Élaboré par l'Association internationale de la participation du public

Accroissement du niveau d'incidence du public



Informer	Consulter	Impliquer	Collaborer	Habiller / Déléguer
<p>But de la participation du public :</p> <p>Fournir au public de l'information équilibrée et objective pour l'aider à comprendre le problème, les options possibles, les opportunités et ou les solutions.</p>	<p>But de la participation du public :</p> <p>Obtenir la rétroaction du public sur les analyses, les options possibles et ou les décisions.</p>	<p>But de la participation du public :</p> <p>Travailler directement avec le public tout au long du processus de façon cohérente pour s'assurer que ses préoccupations et aspirations sont comprises et prises en considération.</p>	<p>But de la participation du public :</p> <p>Forger un partenariat avec le public à toutes les étapes du processus décisionnel, y compris l'élaboration des options possibles et l'identification de la solution préférée.</p>	<p>But de la participation du public :</p> <p>Confier au public le soin de prendre la décision finale.</p>
<p>Engagement face au public :</p> <p>Nous vous tiendrons au courant.</p>	<p>Engagement face au public :</p> <p>Nous vous tiendrons au courant, nous serons attentifs à vos préoccupations et aspirations et nous vous ferons savoir de quelle façon les commentaires du public auront influencé la décision.</p>	<p>Engagement face au public :</p> <p>Nous travaillerons avec vous pour faire en sorte que vos préoccupations et aspirations soient reflétées directement dans les options élaborées. Nous vous ferons savoir de quelle façon les commentaires du public auront influencé la décision.</p>	<p>Engagement face au public :</p> <p>Nous compterons sur vos conseils et innovations pour trouver les solutions et intégrerons le plus possible vos conseils et recommandations dans les décisions.</p>	<p>Engagement face au public :</p> <p>Nous mettrons en œuvre ce que vous aurez décidé.</p>
<p>Exemples de techniques à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feuilles d'information • Sites Web • Journées « Portes ouvertes » 	<p>Exemples de techniques à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commentaires du public • Groupes de discussion • Sondages • Réunions publiques 	<p>Exemples de techniques à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers • Sondage délibératif 	<p>Exemples de techniques à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comités consultatifs de citoyens • Recherche d'un consensus • Prise de décision participative 	<p>Exemples de techniques à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Jury de citoyens » • Tours de scrutin • Décisions déléguées

© 2007 International Association for Public Participation

International Association for Public Participation
 13762 boulevard Colorado, Suite 124-PMB 54
 Thornton, CO 80602 E-U

Téléphone : +1-800-644-4273 (sans frais - Amérique du nord)
 Téléphone : +1-303-254-5642 (en dehors de l'Amérique du nord)
 Télécopieur : +1-303-255-2382
 Courriel : iap2hq@iap2.org
 Web : <http://www.iap2.org>

Traduction 2011